

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5074**

concernant la nomination de deux (2) étudiants au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la démission, en décembre 2008, de madame Geneviève Bernier, en tant que membre étudiante et le fait que son siège est demeuré vacant depuis sa démission;

**ATTENDU** la fin d'un premier mandat, au 16 septembre 2009, de monsieur David Clément en tant que membre étudiant du conseil d'administration;

**ATTENDU** l'article 32 c) de la Loi sur l'Université du Québec concernant la composition du conseil, de même que l'article 33 de cette même loi qui prévoit que le mandat d'un membre étudiant ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois;

**ATTENDU** l'article 4.1 d) du Règlement de régie interne de l'Université;

**ATTENDU** la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants;

**ATTENDU** les deux nominations effectuées par l'Association générale des étudiants/es de l'Université du Québec en Outaouais, le 5 novembre 2009, tel qu'il appert du procès-verbal de cette réunion du Conseil exécutif;

**ATTENDU** les discussions en séance et les explications du secrétaire général;

Sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE PRENDRE ACTE** des nominations suivantes des membres étudiants au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais :

monsieur **David Clément**, pour un deuxième mandat de deux (2) ans, soit du 9 novembre 2009 au 8 novembre 2011;

monsieur **Maxime Rainville**, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 9 novembre 2009 au 8 novembre 2011.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5075**

concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2010-2011

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 8 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, plus précisément en ce qui concerne la détermination du nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2010-2011;

**ATTENDU** les données utilisées aux fins de la détermination du nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2010-2011;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE FIXER** à 191 le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2010-2011 en fonction des dispositions de l'article 8 de la Convention collective des professeurs;

**DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION** que ce nombre de 191 fixé par le conseil d'administration pour l'année 2010-2011 en vertu des dispositions de l'article 8 de la Convention collective des professeurs n'inclut pas:

- un (1) poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives;
- un (1) poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada du professeur Wojtek Bock;
- un (1) poste de professeur invité (contrat prenant fin le 17 août 2011) pour le professeur Frédérik Doyon;
- deux (2) postes de professeur sous octroi – Marie-Josée Potvin et Pawel Krol au Département des sciences infirmières.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5076**

concernant la révision de la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la lettre d'entente numéro 2009-03 entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la lettre d'entente numéro 2009-04 entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la répartition des postes pour l'année 2009-2010 adoptée par le conseil d'administration (330-CA-4945) et modifiée par la résolution (335-CA-5035);

**ATTENDU** le document « Répartition des postes de professeur 2009-2010 – Révision en vue d'intégrer le concept de site de travail – Principes directeurs » préparé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et discuté avec les directeurs de département aux fins de l'exercice de révision de la répartition des postes de professeur pour l'année 2009-2010;

**ATTENDU** que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département ont convenu de discuter du projet de révision de répartition des postes de professeur pour 2009-2010 sur la base de ces principes directeurs;

**ATTENDU** les recommandations formulées par les assemblées départementales concernées;

**ATTENDU** les discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département relativement au projet de révision de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010;

**ATTENDU** le projet de révision de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010;

**ATTENDU** la résolution 277-CE-1982 concernant le projet de révision de la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Anne Philippe,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la révision de la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010, incluant les mécanismes de correction en cours d'année, tel que présenté à l'annexe A ci-jointe laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 338-CA-5076**

concernant la révision de la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**DE PRENDRE ACTE** que les mécanismes prévus à la convention collective seront mis en œuvre afin de tendre vers la répartition dite « visée » indiquée dans l'annexe A;

**D'AUTORISER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à effectuer, en cours d'année, le cas échéant, toute modification à la répartition par secteur disciplinaire des postes de professeur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **RÉSOLUTION 338-CA-5077**

concernant la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche et de la création* de l'Université

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'importance de présenter aux programmes de financement d'initiatives de recherche un *Plan stratégique de la recherche et de la création* à jour;

**ATTENDU** que le *Plan stratégique de la recherche et de la création* et son résumé nécessitent des modifications;

**ATTENDU** que le *Plan stratégique de la recherche et de la création* tient compte de la Planification stratégique institutionnelle;

**ATTENDU** la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche et de la création* proposée par le doyen de la recherche et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les commentaires recueillis sur ce projet de mise à jour auprès des membres du comité de la recherche et de la création et lors de la consultation départementale;

**ATTENDU** la résolution 277-CE-1981 formulant un avis favorable à la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche et de la création* et de son résumé;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lyse Ricard,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche et de la création*;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour préparer le résumé du Plan requis par les programmes de financement d'initiatives de recherche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5078**

concernant l'ouverture des admissions au doctorat en psychologie (cheminement professionnel)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel);

**ATTENDU** la résolution 258-CE-1794 de la commission des études du 6 septembre 2007 concernant la création du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel);

**ATTENDU** la résolution 275-CE-1955 de la commission des études du 4 juin 2009 concernant les modifications au programme de doctorat en psychologie;

**ATTENDU** l'avis du comité des programmes universitaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) concernant le projet de programme de Doctorat en psychologie présenté par l'Université du Québec en Outaouais, adopté le 26 juin 2009;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils ,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIER**, au trimestre 2009, les admissions à temps complet, aux trimestres d'automne, au doctorat en psychologie (cheminement professionnel);

**DE TRANSFÉRER** au doctorat en psychologie (cheminement professionnel) les étudiants inscrits actuellement au programme court de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie;

**DE FERMER** les admissions au programme court de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie;

**DE RATTACHER** le programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) au comité de programme de troisième cycle en psychologie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5079**

concernant l'offre du baccalauréat en administration à Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que la planification du développement académique de l'UQO, Horizon 2014, prévoit l'offre du baccalauréat en administration à Saint-Jérôme;

**ATTENDU** que l'ouverture du nouveau campus de l'UQO à Saint-Jérôme en janvier 2010 permettra d'offrir des formations additionnelles dans les Laurentides;

**ATTENDU** la résolution 277-CE-1983 de la commission des études formulant un avis favorable relativement à l'offre du baccalauréat en administration à Saint-Jérôme à compter de l'automne 2010;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OFFRIR** le baccalauréat en administration (7127) à Saint-Jérôme à compter du trimestre d'automne 2010;

**DE FIXER** le seuil minimum d'admission requis pour offrir le programme à 36 lequel devra avoir été atteint le 15 avril 2010;

**DE FIXER** un contingentement à 60 étudiants pour la première cohorte admise à l'automne 2010 en donnant priorité aux candidats détenteurs d'un diplôme d'études collégiales préuniversitaires;

**DE LIMITER** l'offre du programme au cheminement régulier seulement;

**DE MANDATER** la commission des études afin de déterminer les concentrations et les options qui seront offertes à Saint-Jérôme.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5080**

concernant l'ajout au DESS en sciences infirmières et à la maîtrise en sciences infirmières d'un profil spécialisé en soins de première ligne

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'intérêt de l'UQO à contribuer à la formation de la relève en soins de santé en Outaouais avec une offre de formation menant au titre d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS) en soins de première ligne;

**ATTENDU** le projet de modification de la maîtrise en sciences infirmières et du DESS en sciences infirmières « Ajout du profil infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne »;

**ATTENDU** la résolution de la commission des études tenue le 5 juin 2008 adoptant l'ajout d'un profil spécialisé en soins de première ligne au DESS en sciences infirmières et à la maîtrise en sciences infirmières;

**ATTENDU** la résolution du conseil des études autorisant les modifications proposées au programme de maîtrise en sciences infirmières;

**ATTENDU** l'adoption du protocole d'entente relatif à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Marc Aubé,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIR** les admissions au profil spécialisé en soins de première ligne au trimestre d'hiver 2010, sous réserve que le financement provincial requis en lien avec les stages soit accordé. Les régimes d'admission sont les suivants : admission à temps complet à l'automne et admission à temps partiel à tous les trimestres.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5081**

concernant l'adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec en Outaouais régissant les modalités de l'extension du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente entre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec en Outaouais régissant les modalités de l'extension du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081);

**ATTENDU** le projet d'extension à l'Université du Québec à Chicoutimi du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais (3081);

**ATTENDU** l'avis favorable de la commission des études en date du 10 septembre 2009;

**ATTENDU** l'avis favorable de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec en date du 4 novembre 2009 (dépôt en séance);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le protocole d'entente entre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec en Outaouais régissant les modalités de l'extension du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081);

**DE MANDATER** le recteur, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général pour signer ladite entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5082**

concernant une modification à la désignation du Centre d'études universitaires des Laurentides et de la direction du développement des services et coordination des études – CEUL

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 284-CA-4134 du conseil d'administration désignant le Centre d'études universitaires des Laurentides;

**ATTENDU** la résolution 298-CA-4381 du conseil d'administration désignant la direction du développement des services et de la coordination des études – CEUL;

**ATTENDU** l'aménagement des activités de l'UQO à Saint-Jérôme dans un nouveau bâtiment à compter de la fin de l'automne 2009;

**ATTENDU** la recommandation du recteur et du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par monsieur Marc Aubé,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** la désignation du « Centre d'études universitaires des Laurentides » pour « UQO | Campus de Saint-Jérôme »;

**DE MODIFIER** la désignation de l'unité « Direction du développement des services et coordination des études – CEUL » par « Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme »;

**DE MODIFIER** la désignation du poste de direction associé à cette unité par « Directeur/directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5083**

concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame France Fouquette

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

**ATTENDU** l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'échéance du contrat de cadre de madame France Fouquette au 31 mai 2010;

**ATTENDU** l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur immédiat concerné;

**ATTENDU** la recommandation favorable du recteur quant au renouvellement du contrat de cadre pour une période de deux (2) ans;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le contrat de cadre de madame France Fouquette et de l'affecter au poste d'adjointe au recteur, pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2012.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5084**

concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame Annik Gélinau

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

**ATTENDU** l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'échéance du contrat de cadre de madame Annik Gélinau au 31 mai 2010;

**ATTENDU** l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur immédiat concerné;

**ATTENDU** la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche quant au renouvellement du contrat de cadre pour une période de deux (2) ans;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le contrat de cadre de madame Annik Gélinau et de l'affecter au poste de directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme, pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2012.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5085**

concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Daniel Godon

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

**ATTENDU** l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'échéance du contrat de cadre de monsieur Daniel Godon au 31 mai 2010;

**ATTENDU** l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur immédiat concerné;

**ATTENDU** la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche quant au renouvellement du contrat de cadre pour une période de deux (2) ans;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par madame Claire Vaive,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le contrat de cadre de monsieur Daniel Godon et de l'affecter au poste de directeur adjoint du Service de la bibliothèque, pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2012.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5086**

concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Michel Parent

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

**ATTENDU** l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'échéance de l'affectation de monsieur Michel Parent au 31 mai 2010;

**ATTENDU** l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur immédiat concerné;

**ATTENDU** la recommandation favorable du vice-recteur à l'administration et aux ressources quant au renouvellement du contrat de cadre pour une période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le contrat de cadre de monsieur Michel Parent et de l'affecter au poste de directeur du Service des terrains et bâtiments, pour une période de cinq (5) ans s'étendant du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2015.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5087**

concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Pierre Tessier

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

**ATTENDU** l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'échéance de l'affectation de monsieur Pierre Tessier au 31 mai 2010;

**ATTENDU** l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur immédiat concerné;

**ATTENDU** la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche quant au renouvellement du contrat de cadre pour une période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le contrat de cadre de monsieur Pierre Tessier et de l'affecter au poste d'adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour une période de cinq (5) ans s'étendant du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2015.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5088**

concernant le renvoi au comité de vérification du dossier d'évaluation des coûts et revenus des ententes conclues avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) et le Collège Nouvelles Frontières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le dépôt d'un document comportant une évaluation des coûts des ententes avec l'ENAP et le Collège Nouvelles Frontières lors de la réunion du conseil d'administration du 21 septembre 2009;

**ATTENDU** le dépôt du document sur l'État de situation : Entente interuniversitaire entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique lors de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2009;

**ATTENDU** que l'État de situation comporte des imprécisions et suscite des questionnements;

**ATTENDU** les écarts dans les estimations budgétaires des deux évaluations déposées;

**ATTENDU** la situation financière difficile de l'UQO;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Marc Aubé, appuyée par monsieur David Clément,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉLÉGUER** au comité de vérification de l'UQO le soin de définir un mandat à confier à un vérificateur externe – et à en apprécier les coûts – afin d'établir une opinion indépendante et précise sur les revenus et dépenses spécifiques des ententes conclues avec l'ENAP et le Collège Nouvelles frontières;

**DE FAIRE APPROUVER** le mandat, une fois défini par le comité de vérification, par le conseil d'administration de l'UQO avant d'être attribué à un vérificateur externe.

#### **REJETÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5089**

concernant la modification de la résolution 336-CA-5071 relative à la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'annexe 6-C « Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec » du Règlement général 6 : « Ressources humaines »;

**ATTENDU** l'article 10.7 dudit régime de retraite;

**ATTENDU** que le conseil d'administration a adopté, lors de sa séance du 21 septembre 2009, la résolution 336-CA-5071 par laquelle il recommandait à l'Assemblée des gouverneurs la nomination de monsieur Mario Auclair comme représentant de l'UQO pour un mandat de trois (3) ans, à partir *de la date d'entrée en vigueur de sa nomination*, en remplacement de monsieur Yves Dupont, membre démissionnaire du comité;

**ATTENDU** que l'Assemblée des gouverneurs, lors de sa séance du 30 septembre 2009, a entériné cette recommandation du conseil concernant la nomination de monsieur Auclair sur le comité de retraite des chargés de cours, mais uniquement pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Dupont, soit jusqu'au 15 décembre 2009;

**ATTENDU** que cette nomination de l'Assemblée des gouverneurs pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Dupont visait à assurer une conformité du processus de désignation d'un nouveau membre au comité de retraite, avec le règlement précité;

**ATTENDU** qu'il est requis, pour le conseil d'administration, de modifier la résolution précitée, en vue de confirmer la recommandation de nomination de monsieur Auclair, à la fois pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Dupont dont il assure la continuité ainsi que pour un mandat de trois (3) ans, débutant le 15 décembre 2009;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** la résolution 336-CA-5071 de la façon suivante :

- **DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la nomination de monsieur Mario Auclair, directeur du Service des ressources humaines, à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec :
  - pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Yves Dupont, soit jusqu'au 15 décembre 2009;
  - pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, à compter du 15 décembre 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5090**

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 32 de la Loi sur l'Université du Québec;

**ATTENDU** l'article 21.4 de l'annexe 6-B du Règlement général 6 : « Ressources humaines »;

**ATTENDU** l'échéance du mandat du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite, monsieur Antoine Shaneen, le 9 décembre 2006;

**ATTENDU** la nécessité d'assurer la représentation des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec;

**ATTENDU** l'invitation adressée par courriel, les 8 et 9 octobre 2009, par le secrétaire général, aux associations et syndicats, les invitant à se concerter en vue de désigner un employé suivant les mécanismes établis;

**ATTENDU** les recommandations transmises individuellement au secrétaire général par les syndicats et les associations en présence à l'Université, soit l'Association du personnel administratif, l'Association des cadres, le Syndicat du groupe professionnel, le Syndicat des professeurs et le Syndicat du personnel de soutien, lesquelles, dans une proportion majoritaire (4 sur 5), sont à l'effet de désigner la candidature de monsieur Antoine Shaneen;

**ATTENDU** les explications en séance par le secrétaire général et les discussions;

Sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par monsieur David Clément,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la désignation en vue de la nomination de monsieur Antoine Shaneen, à titre de représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 12 décembre 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 338-CA-5091**

concernant la nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 239-CA-3409 approuvant la Politique de santé, sécurité et prévention;

**ATTENDU** l'article 8.3 de la Politique de santé, sécurité et prévention;

**ATTENDU** la recommandation de l'Association des cadres;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claudette Gatien ,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** à titre de représentante de l'Association des cadres, au comité de santé, sécurité et prévention, madame France Fouquette, pour un mandat se terminant le 31 mai 2010.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général